

Notre position sur la hausse des indemnités du maire et des adjoints

Le 23 avril 2026, la majorité municipale a décidé d'augmenter les indemnités du maire et des adjoints.

Soyons clairs : les montants des indemnités votés ne sont pas, en eux-mêmes, choquants pour une ville de plus de 10 000 habitants. Avec 3 195 € brut par mois pour la maire, 2 103 € pour le premier adjoint et 1 352 € pour les autres adjoints, ils correspondent à des responsabilités importantes.

Mais cette hausse nous interroge pour trois raisons.

D'abord, pour une question de cohérence. En 2023, plusieurs élus aujourd'hui membres de la majorité municipale avaient voté contre ou s'étaient abstenus concernant les indemnités du précédent mandat, appelant alors à la sobriété. Aujourd'hui, ces mêmes élus ont voté une hausse de 21 % pour la maire (+562 € par mois), de 30 % pour le premier adjoint (+488 € par mois) et de 16 % pour les autres adjoints (+190 € par mois).

Ensuite, dans un contexte de pouvoir d'achat contraint et de hausse des charges, les élus devraient faire preuve de mesure. Lors du précédent mandat, notre équipe avait d'ailleurs en 2024 renoncé à appliquer la hausse de l'indice.

Enfin, cette hausse repose essentiellement sur une majoration de 15 % liée à l'ancien statut de chef-lieu de canton de Miribel. Or, depuis la réforme territoriale du 17 mai 2013, cette fonction a été supprimée. Si cette possibilité de majoration a été maintenue par les textes, aucune charge de travail supplémentaire ne justifie aujourd'hui de percevoir plus de 5 000 € supplémentaires par an pour le maire et plus de 2 000 € pour les adjoints. Cette majoration constitue un privilège hérité des anciens chefs-lieux de canton et n'aurait pas dû être utilisée, comme nous avons choisi de ne pas le faire lors du précédent mandat.